

Vincent Chatellier : « Nous devons croire à l'avenir du secteur laitier français »

Vincent Chatellier, directeur adjoint de l'unité Structures et marchés agricoles, ressources et territoires de l'Inra, a annoncé une disparition de 20 000 exploitations d'ici dix ans en France. Le 23 novembre, lors d'une journée de l'Association française des techniciens de l'alimentation et des productions animales (AFTAA), il a prôné un marché laitier libéralisé mais plein de promesses à l'export.



DR

Vincent Chatellier : « En France, nous sommes parfois trop attachés à nos cahiers des charges »

► Quelle est votre vision du secteur laitier français ?

Il existe une forte hétérogénéité de performances. Si certains éleveurs dégagent un revenu proche ou même inférieur au Smic, d'autres parviennent à dégager de meilleurs revenus, lesquels sont plus compatibles avec leur degré d'engagement et les risques financiers pris. Il ne faut pas être naïf sur le fait qu'il deviendra de plus en plus difficile d'inciter des jeunes à rejoindre ce métier si les revenus demeurent durablement trop bas. Les nouvelles générations auront aussi besoin de davantage de considérations des citoyens qui, aujourd'hui, se révèlent trop systématiquement critiques à l'égard de l'agriculture. La France a de nombreux atouts pour compter, demain, dans les grands acteurs du marché mondial des produits laitiers. Nous devons y croire. Le coût de production du lait est d'ailleurs déjà plus élevé en Chine qu'en France.

► Que pensez-vous de la montée en gamme des produits laitiers dont on entend parler, notamment dans le cadre des États généraux de l'alimentation ?

La France parvient à améliorer sa balance commerciale en produits laitiers, mais surtout grâce aux partenaires non européens. Depuis la fin des quotas, la concurrence de plusieurs États membres (Allemagne, Pays-Bas, Irlande, Pologne) est sérieuse. Elle doit nous conduire, d'une part, à intensifier nos efforts en matière d'innovation produit (exemple : le lait infantile), d'autre part à utiliser le marketing pour mieux vendre nos modèles productifs. En France, nous sommes parfois trop attachés à nos cahiers des charges. De même, la maîtrise des coûts de production reste un point essentiel pour rester compétitif sur les marchés internationaux. Sur le plan intérieur, il faut rester à l'écoute des signaux du marché. Parallèlement au développement du lait bio, le marché s'intéresse aujourd'hui au lait produit sans le recours au soja OGM, etc.

► Les coopératives françaises sont-elles assez préparées à ce marché export pour le secteur laitier ?

Les exportations, qui représentent 42 % de la production laitière française (30 % à destination de l'UE et 12 % des pays tiers), sont surtout le fait des plus grandes entreprises, qu'elles soient privées ou coopératives. Si les grands groupes privés exportateurs réalisent une part conséquente de leur chiffre d'affaires à l'étranger, la situation

**De lourdes
accusations,
qualifiées
« d'insoutenables »**

est moins évidente et surtout plus hétérogène dans le secteur coopératif. La taille de l'entreprise est un point important pour exporter et pour innover. Les coopératives françaises se sont restructurées au fil du temps. C'est le cas du groupe Sodiaal ou du rapprochement entre Agrial et Eurial. Mais elles demeurent plus petites qu'aux Pays-Bas ou en Nouvelle-Zélande, pays où la collecte laitière nationale est largement dominée par une seule coopérative.

► **Est-ce que le système bancaire français est capable de suivre et de redynamiser la filière laitière française ?**

Au cours des deux dernières années, et compte tenu de la crise, les investissements ont été logiquement limités dans de nombreuses exploitations laitières. Pour permettre la modernisation des outils et faciliter l'installation de jeunes, il est important de soutenir les investissements, comme le suggérait d'ailleurs l'annonce des 5 milliards d'euros évoqués par Emmanuel Macron. Il faut, d'une part, augmenter la durée de remboursement des prêts en privilégiant des investissements structurants et, d'autre part, donner de nouveaux moyens aux agriculteurs pour faire face à la volatilité des prix.

Propos recueillis par Emilie Durand

EN BREF...

Un cas de vache folle détectée en Espagne sur un bovin

Le 27 novembre, l'Espagne a envoyé un rapport à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) au sujet de la détection d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) durant un contrôle sur un bovin à l'abattoir. Le prélèvement a été reçu par le laboratoire central vétérinaire d'Algete le 10 novembre, qui a détecté une souche atypique d'ESB. L'animal de type croisé était né en 1999 et venait de la région de Castilla y Leon. La carcasse a été détruite. Cela représente le troisième cas d'ESB détecté en Espagne depuis le début de l'année. Du fait de la forme atypique, l'Espagne ne change pas de statut épidémiologique vis-à-vis de cette maladie.

Bien-être animal : CIWF dénonce les filières parmesan et grana padano

L'association welfariste CIWF a mis en ligne sur son site français, le 27 novembre, une vidéo dénonçant le traitement des vaches laitières dans le cadre des productions de parmesan et grana padano en Italie. Les images ont été réalisées dans neuf exploitations de la vallée du Po et diffusées dans sept pays européens, selon l'association. « Des vaches qui n'ont aucun accès au pâturage, poussées aux limites de leurs capacités, émaciées et parfois blessées et attachées : la triste réalité d'un produit dont la communication est axée sur la qualité et le terroir », analyse le CIWF, citant la France comme premier pays importateur de parmesan. CIWF demande donc « au consortium du parmesan et grana padano de s'engager à garantir d'urgence au demi-million de vaches des élevages qui les fournissent de meilleures conditions d'élevage : au moins 100 jours d'accès au pâturage par an et l'interdiction totale de maintenir les vaches à l'attache ». Le Consortium du parmesan a répondu à CIWF par un communiqué du 28 novembre selon lequel « les fermes d'élevage laitier de la filière sont obligatoirement soumises à un suivi vétérinaire comme le prévoit la réglementation européenne en vigueur », qualifiant les accusations de CIWF d'« insoutenables ».